

u'cosmetics

16^{ÈME} ÉDITION

COLLOQUE PROFESSIONNEL
ET CONCOURS ÉTUDIANTS
INNOVATION ET FORMULATION COSMÉTIQUE

RÈGLEMENT U'COSMETICS



CONCOURS ÉTUDIANTS

16ÈME ÉDITION

FORMULATION ET INNOVATION COSMÉTIQUE

L'innovation est un maître mot en cosmétique car source de performance. Il est fondamental de suivre les tendances, les avancées technologiques afin de pouvoir anticiper les attentes des consommateurs. Le concours étudiants U'Cosmetics a été créé dans ce sens en alliant le marketing et la formulation de produits cosmétiques.

L'édition 2025 est centrée sur le thème suivant :

L'HOMME ET LA COSMÉTIQUE ?

LA BEAUTÉ EN TOUT GENRE

Article 1 : Public Visé

U'Cosmetics est le seul évènement alliant un concours étudiant et un colloque professionnel national sur l'innovation en cosmétique. Chaque projet doit obligatoirement être porté par un ou plusieurs étudiants inscrits dans une formation de niveau minimum bac + 3.

Article 2 : Mode de fonctionnement

Les étudiants peuvent participer seul, ou par équipe jusqu'à 5 personnes de bac +3 à bac+5 maximum. Plusieurs personnes/équipes d'étudiants par établissement peuvent participer au concours. Les équipes peuvent aussi être constituées d'étudiants d'établissements différents.

Le nombre de projets/équipes présentés par formation/diplôme est limité à 4.

Exemple : Maximum 4 équipes sur deux années de formation d'un même Master.

Chaque étudiant et équipe d'étudiants est sous la responsabilité de l'établissement dans lequel il est scolarisé. Il en revient donc à la charge de l'établissement ou du **responsable de formation de présélectionner les dossiers présentés le cas échéant.**

Le concours est réservé aux travaux effectués dans le cadre de travaux pratiques et/ou projets tuteurés ou encore de projets individuels (hors temps de formation) en accord avec l'établissement formateur. Ceci inclut les travaux effectués pour des porteurs de projet de création d'entreprise sous réserve d'une autorisation écrite de celui-ci fournie lors de l'inscription au concours mais exclut les stages de fin d'études en entreprise ou les contrats de professionnalisation/d'apprentissage.

Ce concours consiste à présenter un produit ou un concept en lien avec la cosmétique, répondant au cahier des charges de l'article n°4 et à la problématique de l'édition en cours. Les étudiants doivent concourir dans l'une des deux catégories : Innovation Formulation ou Concept Innovant.

NB : le choix de la catégorie sera à indiquer à l'équipe organisatrice au moment du dépôt du dossier technique (19/01/2025).

Catégorie Innovation Formulation : Cette catégorie est destinée aux projets présentant un **produit fini**, conforme à la réglementation européenne sur les produits cosmétiques, qui devra mettre en évidence **au moins une innovation** en lien avec le thème L'homme et la cosmétique ? La beauté en tout genre. Seuls les produits formulés peuvent concourir dans cette catégorie. Le jury portera une attention particulière aux démarches mises en œuvre pour la formulation du produit et sur la mise en évidence du caractère innovant (formulation, choix des matières premières, enjeux techniques, process,...).

Catégorie à privilégier pour les formations axées sur la formulation et disposant de moyens (laboratoires, matériel, matières) accessibles aux étudiants.

Catégorie Concept Innovant : Cette catégorie est destinée aux projets présentant **un concept innovant**, en lien avec la thématique L'homme et la cosmétique ? La beauté en tout genre. Le jury portera une attention particulière à l'originalité du concept présenté et à l'approche marketing, l'étude de marché, la valorisation du caractère innovant, l'univers de la marque, ... Pour concourir dans cette catégorie, il n'est pas demandé de présenter un produit fini formulé. Il est cependant possible de fournir pour l'étape de pré-sélection tout élément permettant de présenter le concept : maquette, prototype, ...

Catégorie à privilégier pour les formations axées sur le marketing, le management, le commerce...

Le concours s'effectue en 2 temps :

- Une présélection des dossiers présentés par le jury de professionnels (en février)
- Une finale pour départager les projets sélectionnés qui se déroulera au cours de la journée U'Cosmetics, le jeudi 13 mars 2025 à l'UCO BN (Guingamp).

Afin de valoriser le travail de chaque équipe, sélectionnée ou non pour la phase finale du concours, le teasing de chaque projet sera publié sur les réseaux sociaux et sur le site web : <http://ucosmetics.fr/>

Article 3 : Prix du concours

Quatre prix seront décernés lors de la finale du concours U'Cosmetics :

- 1^{er} Prix – Innovation Formulation : 700 €
- 2^{ème} Prix – Innovation Formulation : 400€
- 1^{er} Prix – Concept Innovant : 700 €
- Prix spécial Philippe Collas : 400 €

Le Prix spécial Philippe Collas est le prix coup de cœur des internautes. Il est décerné à l'équipe qui comptabilise le plus de votes de la part des internautes (indépendamment de la catégorie). De nombreux lots sont également offerts par les partenaires de l'événement aux gagnants.

Article 4 : Cahier des charges

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- **Être innovant** par rapport à l'existant sur le marché. Son innovation peut porter sur :
 - Sa formulation
 - Ses matières premières ou leur association
 - Son process de fabrication
 - Sa technologie
 - Son marketing
 - Son utilisation
 - Ses atouts fonctionnels
 - Son packaging
 - Sa texture
 - La gestuelle qui lui est associée
- Être conforme à la réglementation européenne sur les produits cosmétiques et aux différentes normes européennes en vigueur.
- Être transférable à une échelle industrielle : les équipes sont fortement incitées à démontrer que des recherches ont été menées pour vérifier la faisabilité technique du projet.

Article 5 : Composition et rôles du comité d'organisation et du jury

1. Le comité d'organisation

Il est constitué par :

- Marion Auffret et Marie Le Carrères : Responsable U'Cosmetics
- Alexandra Wagneur : Chargée de Communication UCO-BN
- Lilou Da Costa et Margaux Stanguennec : Etudiantes de la filière Biotechnologies, parcours Ingénierie des Produits et Process Cosmétiques

Il procèdera au préalable :

- À la réception des dossiers d'inscription et dossiers techniques
- Au contrôle de leur régularité au regard du règlement du concours

2. Le jury professionnel

Le Jury est constitué de 12 professionnels (industriels, consultants et représentants de la presse spécialisée).

Il procède à la **présélection** des équipes finalistes lors du pré-jury, après une étude des différents dossiers qui seront présentés.

Les candidats seront informés du résultat de la présélection au cours du mois de février par mail.

Il établit le classement final et désigne les lauréats du concours lors de la journée U'Cosmetics (hors prix spécial Philippe Collas, décerné par le public).

Remarques :

- La décision du jury professionnel est sans appel.
- La remise des prix se fera à la fin du colloque devant le public.

Article 6 : Participation au concours / Calendrier

Etape 1 : Inscription

- Dimanche 08 décembre 2024 : date limite de réception du formulaire d'inscription et des déclarations d'engagement

Pour participer au concours, le dossier d'inscription comprend :

1. La déclaration **individuelle** d'engagement
2. Le formulaire d'inscription
3. Le logo de l'école ou des écoles concernées en format HD (.png, .jpeg ou .ai)
4. Une photo de l'équipe concourante

La déclaration individuelle d'engagement ainsi que le formulaire d'inscription sont à télécharger sur le site officiel d'**U'Cosmetics** (rubrique Concours).

Le formulaire d'inscription doit obligatoirement être signé par le responsable de formation des étudiants.

L'ensemble du dossier devra être déposé sur la plateforme Webaurion-Auriga. La procédure de connexion et de dépôt de documents se trouve en annexe.

Tout dossier d'inscription non envoyé avant cette date, incomplet ou ne respectant pas le règlement général du concours, ne sera pas pris en compte par le comité organisateur.

Etape 2 : Dépôt des pièces constitutives du dossier

- **Dimanche 19 janvier 2025 : date limite de réception des pièces constitutives du dossier en format numérique**

Le dossier numérique à présenter est constitué de :

- Un dossier technique (modèle téléchargeable sur le site internet du concours)
- Une fiche de synthèse (modèle téléchargeable sur le site internet du concours)
- Une vidéo teasing du projet présenté d'une **durée maximum de 1min30s** contenant :
 - o Le(s) logo(s) de(s) l'école(s)
 - o Le logo U'Cosmetics
 - o Le nom du projet et des membres de votre équipe

Les vidéos seront hébergées sur la chaîne Youtube de l'évènement et relayées sur le site web et les réseaux sociaux.

Le dossier technique et la fiche de synthèse doivent être **confidentiels** (seul le nom du projet doit être indiqué dans les documents).

L'ensemble du dossier devra être déposé sur la plateforme Webaurion-Auriga au plus tard le 19/01/2025.

Pour la vidéo, merci de l'héberger sur un drive et d'indiquer le lien de partage dans le champ approprié sur Webaurion-Auriga.

- **Vendredi 31 janvier 2025 : date limite de réception des pièces constitutives du dossier par courrier**

Le dossier à envoyer par courrier doit contenir :

- Le dossier technique (imprimé et relié) en 5 exemplaires
- La fiche de synthèse en 5 exemplaires (1 fiche glissée dans chacun des dossiers)
- Pour la catégorie Innovation Formulation : 5 échantillons
- Pour la catégorie Concept Innovant : au choix : prototype, maquette, visuel, modèle de produit

Le colis doit être adressé à :

UCO Bretagne Nord
Concours U'Cosmetics
37, rue du Maréchal Foch
22200 GUINGAMP



Si le projet présenté s'est fait avec des partenaires de l'évènement U'Cosmetics (fournisseurs d'ingrédients, de packagings, etc.) le dossier technique ainsi que la présentation orale doivent valoriser ces partenaires.

Tout dossier arrivé après la date limite ne sera pas étudié.

Ni le dossier, ni les échantillons ne seront retournés aux candidats. Le jury s'engage à respecter les règles déontologiques habituelles, notamment en matière de confidentialité des projets présentés.

- Mi-février 2025 : 1ère sélection du jury

Le jury se réunit une première fois pour retenir les dossiers les plus pertinents (selon les critères d'évaluation établis) pour la finale. Les résultats seront transmis à tous les candidats dans les jours suivants.

Étape 3 : dépôt du diaporama pour les étudiants finalistes

- Vendredi 28 février 2025 : date limite d'envoi du diaporama

Chaque équipe retenue devra réaliser un diaporama de son projet, sous format PowerPoint, selon les modalités suivantes :

- La durée maximale de la présentation est de 4 minutes
- Il est conseillé d'éviter de multiplier les styles d'animation

Le diaporama devra être déposé sur la plateforme Webaurion-Auriga au plus tard le 28/02/2025.

- Jeudi 13 mars 2025 : présentation orale des projets et remise des prix

Chaque équipe retenue présentera à l'oral (voir indications ci-dessus) son projet devant le jury et le public présent et aménagera un stand mettant en valeur le ou les produit(s) innovant(s). Ce stand sera consulté librement par les personnes présentes au colloque.

A la suite des différentes présentations, le jury délibérera et l'annonce des résultats accompagnée de la remise des prix aura lieu en fin de journée.

Article 7 : Choix des matières premières



L'approvisionnement en matières premières doit préférentiellement se faire via des professionnels du secteur. **Les plateformes commerciales d'achat pour particuliers** (Aroma-Zone, Cdiscount, Amazon...) **sont à éviter !**

Si vous rencontrez des difficultés à vous procurer certaines matières premières, contactez-nous par téléphone ou par e-mail : ucosmetics@uco.fr. L'équipe organisatrice du concours pourra vous mettre en relation avec des fournisseurs partenaires de l'évènement qui pourront vous envoyer des échantillons.

Article 8 : Protection de l'innovation

Pour leur participation à ce concours d'innovation, les étudiants devront être sensibilisés aux notions de propriété intellectuelle. Ainsi, après validation des inscriptions, un atelier sur ce sujet, animé par un expert de l'INPI, aura lieu en visioconférence pour tous les étudiants inscrits. *(date à venir)*

Un atelier de sensibilisation à la création d'entreprise, animé par la technopole Anticipa, sera également proposé en visioconférence. *(date à venir)*

Il est par ailleurs conseillé aux étudiants participants de déposer une enveloppe SOLEAU. Les modalités de la demande d'enveloppe SOLEAU et de la demande de dépôt de brevet sont disponibles sur le site officiel de l'INPI : www.inpi.fr

Les projets peuvent aussi faire l'objet d'un dépôt de brevet.

Toutes les informations diffusées sur les réseaux dans le cadre du concours appartiennent au domaine public (vidéo teasing). Il appartient donc à chaque équipe de sélectionner les informations concernant le projet qu'elle souhaite divulguer ou non.

En revanche, toutes les informations contenues dans le dossier technique sont privées et uniquement partagées par les membres du jury qui signent une charte engageant au respect de la confidentialité.

Article 9 : Loi informatique et liberté

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Elles concernent le mode de conservation, d'utilisation et cession des informations recueillies sur les bulletins de participation, l'accord pour diffusion des noms et prénoms et écoles / universités des gagnants sur tout média sans contrepartie.

Chaque participant au concours dispose d'un droit d'accès ou de rectification aux données le concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse du concours.

Pour plus d'informations concernant les droits : www.cnil.fr

Article 10 : Droit à l'image

A l'occasion du concours U'Cosmetics, des photos et des vidéos des produits et des étudiants (transmises) seront diffusées sur les réseaux sociaux, éventuellement dans la presse, et mises à disposition sur le site internet et tout autre support de l'évènement.

Par l'acceptation du présent règlement, vous acceptez également l'utilisation et la diffusion de ces photos.

Cession de droit à l'image :

J'autorise un(e) représentant(e) de U'Cosmetics à me filmer ou me photographier (textes, sons, images) en vue d'une reproduction sur tout type de publication dans le but d'une conservation, diffusion et/ou représentation par télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents

supports de communication externe ou interne de U’Cosmetics et de l’UCO Bretagne Nord actuellement disponibles ou à venir et dont la liste figure ci-dessous :

- Supports papiers, informatiques et numériques,
- Présence lors d’évènements,
- Publicité ayant pour objet la promotion de U’Cosmetics.

Ces supports auront une diffusion auprès de nos publics cibles (partenaires, entreprises, étudiants, enseignants...).

Cette autorisation est valable pour une durée de 30 ans et est accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d’information. Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

Article 11 : Contractualisation

La participation au concours emporte acceptation du règlement. Si un avenant intervient postérieurement à cette participation, celui qui souhaite refuser cette modification renonce à sa participation. Il peut, selon impératifs, être possible d’écourter, de prolonger, modifier ou annuler le concours.

Article 12 : Aide financière

L’organisation U’Cosmetics s’engage à participer aux frais de déplacement et d’hébergement des équipes à hauteur de 400€ au maximum par équipe sélectionnée à la finale du concours, sous réserve de présentation de justificatifs valables (billets de trains, hébergement, etc.).

L’organisation U’Cosmetics fournit le petit déjeuner et le déjeuner aux concourants sélectionnés le jour de la finale du concours.

Article 13 - Autres dispositions

Le comité organisateur de l’UCO-BN se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours U’Cosmetics de l’UCO-BN ou de modifier les dates, si des raisons indépendantes de sa volonté l’y obligent.

L’objectif de ce concours est avant tout pédagogique. Il s’inscrit dans une démarche constructive de l’innovation cosmétique.

Par conséquent, les projets déposés peuvent être proposés simultanément à d’autres concours.

Article 14 - Lieu de dépôt du règlement et consultation

Le règlement du concours est déposé sur le site dédié au concours :

www.ucosmetics.fr

Article 15 : Contacts

Concours organisé par l'UCO Bretagne Nord (Guingamp – 22) - Master Biotechnologies – Parcours Ingénierie des Produits et Process Cosmétiques.

Équipe organisatrice :

Lilou DA COSTA, étudiante : ucosmetics@uco.fr

Margaux STANGUENNEC, étudiante : ucosmetics@uco.fr

Marion AUFFRET, responsable de formation : 02.96.44.46.46

Marie LE CARRERES, enseignante : 02.96.44.46.46

Alexandra WAGNEUR, chargée de communication : 02.96.44.46.46

Adresse postale :

UCO Bretagne Nord
Concours U'Cosmetics
37, rue du Maréchal Foch
22 200 GUINGAMP

Adresse mail : ucosmetics@uco.fr

Annexe 1 : Procédure de connexion, création de compte et dépôt de document sur la plateforme Webaurion-Auriga

La procédure suivante décrit toutes les opérations à mettre en œuvre afin de vous inscrire au concours U’Cosmetics via notre plateforme AURIGA et de suivre les différentes étapes de votre participation.

Pour toute difficulté technique liée à la plateforme AURIGA, veuillez adresser un mail à : dqueval@uco.fr

Pour toute autre question, veuillez adresser un mail à : ucosmetics@uco.fr

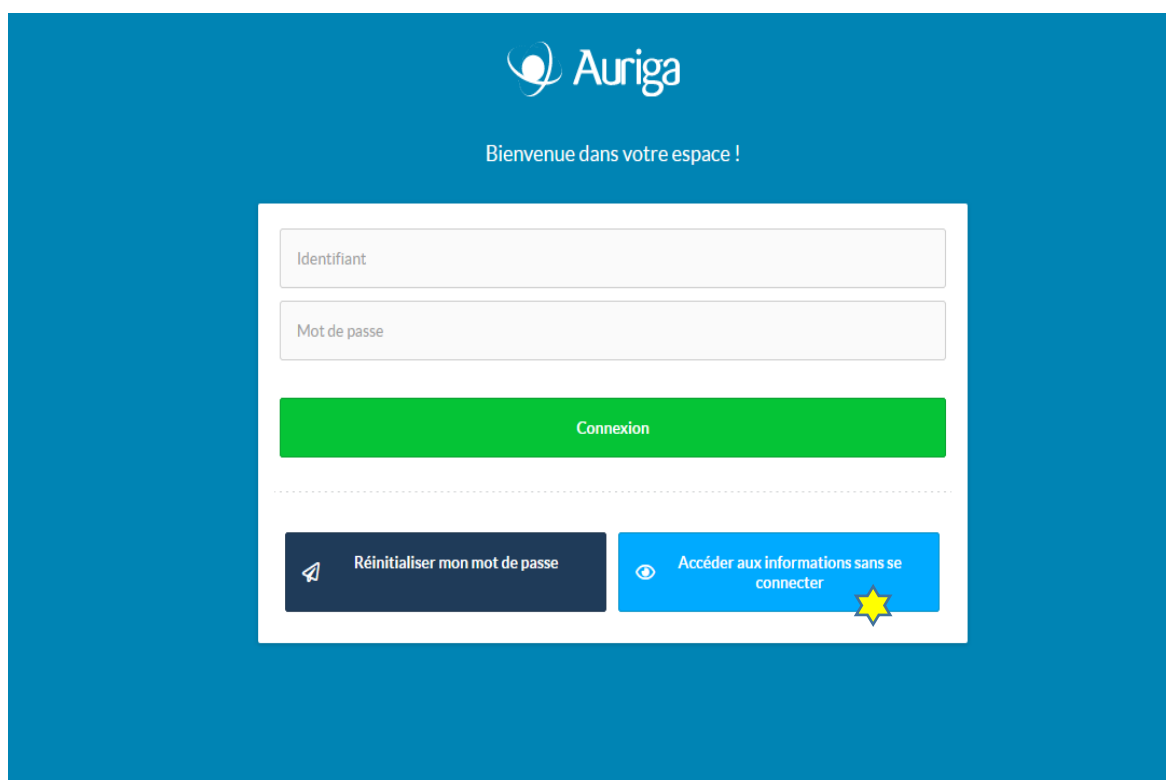
I) Connexion à votre espace personnel

Si vous êtes étudiant à l’UCO Bretagne Nord : connectez-vous à votre espace personnel et ouvrez l’onglet « U’Cosmetics » puis « Concours U’Cosmetics » puis « Étape 1 : inscription » puis « je m’inscris ». Suivez ensuite les instructions du point 2 de la procédure.

Si vous n’êtes pas étudiant à l’UCO Bretagne Nord : vous devez créer votre espace personnel sur notre plateforme avant de débiter la procédure d’inscription.

Attention : Vous devez créer 1 seul compte par équipe. L’étudiant qui créé le compte est le chef de projet.

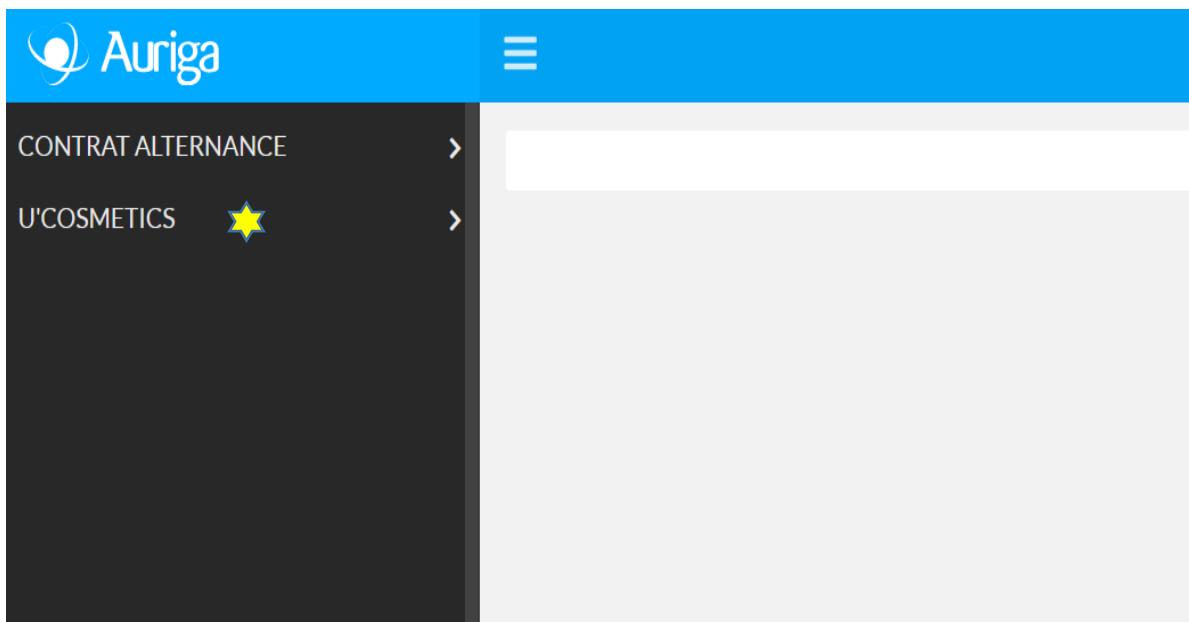
Accédez à la plateforme via le lien suivant : [AURIGA](#)



The screenshot shows the login interface for the Auriga platform. At the top, the Auriga logo is displayed. Below it, the text "Bienvenue dans votre espace !" is centered. The main content area contains a white box with the following elements:

- An input field labeled "Identifiant".
- An input field labeled "Mot de passe".
- A prominent green button labeled "Connexion".
- A horizontal dashed line separating the login section from the bottom section.
- Two buttons at the bottom: "Réinitialiser mon mot de passe" (with a key icon) and "Accéder aux informations sans se connecter" (with a star icon).

- Cliquez sur le lien « [Accéder aux informations sans se connecter](#) », une nouvelle page apparaît :



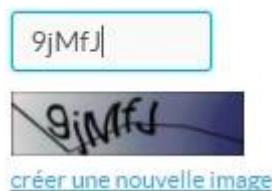
- Cliquez sur l'onglet « U'Cosmetics » puis « Concours U'Cosmetics » puis « Étape 1 : inscription » puis « je m'inscris ».

Un formulaire de renseignements s'affiche. Renseignez les éléments demandés en suivant la démarche indiquée.

Attention : remplissez tous les champs obligatoires *, consultez les infobulles ⓘ afin de renseigner correctement les champs sollicités.

- Une fois les différents champs renseignés, saisissez le texte de l'image [\(CAPTCHA\)](#) et validez.

Veillez saisir le texte de l'image : ⓘ



- Un nouvel écran apparaît, vous allez pouvoir vous inscrire au concours.

A noter qu'à cet instant un mail doit vous parvenir à l'adresse mail que vous avez déclarée comportant un mot de passe qui vous permettra de vous connecter à votre espace personnel lors d'une prochaine connexion.

II) Étape 1 : inscription (du 21/10/24 au 08/12/24)

Lorsque vous cliquez sur « Je m'inscris », la fenêtre suivante s'ouvre.

The screenshot shows the Auriga website interface for the registration step. The header includes the Auriga logo and a navigation menu. The main content area is titled 'Je m'inscris' and contains a tabbed interface with four tabs: 'VOTRE PROJET', 'VOTRE EQUIPE', 'VOTRE ETABLISSEMENT', and 'RESPONSABLE DE FORMATION'. The 'VOTRE PROJET' tab is selected. Below the tabs, there are two input fields: 'Nom du projet *' and 'Contexte de réalisation *'. A legend indicates that '*' denotes a mandatory field. Below the input fields is a section titled 'Téléversements' (Uploads) with the sub-heading 'Documents à envoyer' (Documents to send). This section lists four document types, each with an 'Ajouter...' (Add...) button: 'Déclaration d'engagement chef de projet *', 'Déclaration d'engagement équipier 1', 'Déclaration d'engagement équipier 2', and 'Déclaration d'engagement équipier 3'.

Renseignez tous les champs marqués * dans chaque onglet.

- ✓ Dans l'onglet « votre projet », vous renseignerez les informations générales de votre projet : nom, contexte de réalisation.
- ✓ Dans l'onglet « votre équipe », vous renseignerez les informations de chaque membre de l'équipe (nom, prénom et coordonnées, photo de l'équipe).
- ✓ Dans l'onglet « votre établissement », vous renseignerez les informations sur votre établissement (nom, adresse, coordonnées, site web) et votre formation.
- ✓ Dans l'onglet « responsable de formation », vous renseignerez les informations sur votre enseignant référent (nom, prénom, coordonnées).

Dans la partie « téléversements », vous déposerez les documents nécessaires à votre inscription : formulaire d'inscription, déclarations individuelles d'engagement, logo de l'établissement, photo d'équipe.

Attention : vous ne pourrez pas valider votre inscription si les champs obligatoires ne sont pas tous renseignés et si les documents obligatoires ne sont pas déposés.

Une fois votre saisie validée, vous pourrez consulter et éventuellement modifier votre inscription dans l'onglet « mon dossier d'inscription modifiable ». Si nécessaire, l'équipe organisatrice vous informera des modifications à apporter à votre dossier.

Lorsque votre dossier sera complet et validé par l'équipe organisatrice, vous ne pourrez plus le modifier mais vous pourrez le consulter dans « mon dossier d'inscription définitif ».

A ce moment-là, l'onglet « Étape 2 : dossier » apparaîtra.

III) Étape 2 : Dossier (du 12/12/24 au 19/01/25)

Ouvrez l'onglet « étape 2 : dossier » puis « pièces dossier ». Cliquez sur modifier, puis remplissez le formulaire et déposez les pièces constitutives.

Dans la partie « téléversements », vous déposerez les documents nécessaires : dossier technique (en .pdf), fiche de synthèse (en .pdf) et lien de partage de la vidéo (déposée sur un drive, sans date d'expiration).

Les champs “ Description du produit en 4 lignes (max. 400 caractères) - Texte de communication officielle sur le projet ” et “description de l'innovation proposée” correspondent à une copie des informations renseignées dans la fiche de synthèse.

The screenshot shows the 'Pièces dossier' page in the Auriga application. The page has a blue header with the Auriga logo and a hamburger menu. A dark sidebar on the left contains the breadcrumb 'ÉTAPE 2 : DOSSIER' and the active page 'Pièces dossier'. The main content area is titled 'Pièces dossier' and contains a section 'PIECES CONSTITUTIVES DOSSIER' with the following fields:

- Description du projet (400 caractères max.) - Texte de communication officielle sur le projet (required)
- Description de l'innovation proposée (required)
- Lien de partage vidéo de présentation Concours U'Cos
- Dossier projet complet (checkbox checked)

Below this is a 'Téléversements' section with the heading 'Documents à envoyer'. It lists two items:

- Dossier technique (PDF) - Aucun document envoyé.
- Fiche de synthèse (PDF) - Aucun document envoyé.

A blue 'Modifier' button is located at the bottom of the form.

Attention : vous ne pourrez pas valider votre dossier si les champs obligatoires ne sont pas tous renseignés et si les documents obligatoires ne sont pas déposés.

Attention : vous ne pourrez pas supprimer les documents déposés. En cas d'erreur, merci de contacter l'équipe organisatrice.

Lorsque votre dossier sera complet et validé par l'équipe organisatrice, la case « dossier projet complet » sera cochée.

IV) Étape 3 : Équipe finaliste (à partir de mi-février 2024 – 28/02/2025)

Si votre projet est sélectionné pour la finale, vous disposerez de l'onglet « équipe finaliste ».

Ouvrez l'onglet « étape 3 : équipe finaliste » puis « diaporama ». Cliquez sur modifier, puis déposez les pièces constitutives.

Attention : vous ne pourrez pas valider votre dossier si les champs obligatoires ne sont pas tous renseignés et si les documents obligatoires ne sont pas déposés.

Attention : vous ne pourrez pas supprimer les documents déposés. En cas d'erreur, merci de contacter l'équipe organisatrice.

Lorsque votre dossier sera complet et validé par l'équipe organisatrice, la case « dossier finalistes complet » sera cochée.